



Chers collègues,

Ci-dessous le récapitulatif des montants IFSE du RIFSEEP tels qu'ils nous ont été présentés en groupe de travail.

IFSE ATRF – 2018 – Rectorat de La Réunion

		ATRF (1) C1	ATRF P2 C2	ATRF P1 C3	Groupe de fonctions
2013 - IAT	EPLE	212,8 €	215,27 €	224,6 €	
2013 - PPRS	Rectorat	212,8 €	215,27 €	224,6 €	
2013 - PFI		-	-	-	
2017 - IAT	EPLE	223,43 €	232,76 €	242,10 €	
2017 - PPRS	Rectorat	226,13 €	232,95 €	-	
2017 – PPRS 2017 - PFI			235,88 € 347,23 €		
2018 - RIFSEEP	EPLE	223,43	232,76 €	242,10 €	G2
2018 - RIFSEEP	Rectorat	226,13	232,95 €	242,10 €	G2
2018 – RIFSEEP + PFI intégrée			583,11 €		G2

Je tiens à remercier tout particulièrement le rectorat qui s'est bien gardé de me transmettre les documents concernant les ATRF en amont du GT. En observant le tableau récapitulatif, on comprend pourquoi.

Nous notons l'attitude PINGRE de l'administration, la garantie minimale de basculement PPRS/IAT vers IFSE est respectée au centime près... même pas un arrondi supérieur !

Nous observons des différences minimales entre les services et constatons que ces demi-euros n'ont pas bénéficié des largesses rectorales.

Le décret de 2014, la circulaire d'application et l'infographie du ministère nous faisaient miroiter un meilleur cadre pour une prise en compte de la technicité, de l'acquis de l'expérience....

L'UNSA ne s'était pas trompée en votant contre ce projet indemnitaire au CCFP.

L'analyse de la cartographie académique est pour le moins rapide, deux groupes de fonctions et **tous les collègues sont classés au groupe 2. Le moins rémunérateur** ... bien entendu !

Pour justifier ce classement, l'administration rectorale dit s'être basé sur les CR de notation en prenant en compte uniquement le critère « encadrement ». À notre avis, c'est un peu juste comme analyse (et rapide a fortiori) surtout si le CR de notation (modèle note de gestion) n'est pas adapté à une analyse en adéquation avec des critères pouvant prendre en compte une réelle expérience et technicité.

Les groupes de fonctions et le(s) critère(s) retenus par l'administration :

Groupe 1 : chef d'équipes / coordonnateur d'équipes / coordonnateur d'une équipe de laboratoire

Groupe 2 : chargé de gestion / chargé d'exploitation /opérateur technique / préparateur de laboratoire

Pour faire valoir nos droits et corriger ces injustices, je vous invite quel que soit votre service, à nous faire remonter vos remarques concernant vos fonctions d'exécution nécessitant une qualification particulière. La cartographie nationale donne des exemples (le rectorat s'est contenté de les suivre et a manqué d'imagination...).

La (re)lecture des textes de références peut vous y aider, vous les trouverez en suivant les liens :

- [Circulaire relative à la mise en œuvre du RIFSEEP \(ITRF\) et la cartographie en annexe 1](#)

- [Décret portant création du RIFSEEP](#)

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante :

reunion@unsa-itrfbio.org

ou me joindre par téléphone au 0692 14 81 84

Bien à vous

Pour l'UNSA ITRF.BI.O
Christian Gay